

« L'espace public au coeur du renouvellement urbain »
allocution d'ouverture pour le 1 octobre 2014

Chers amis ,

Jean-Marc Michel, Directeur général de l'aménagement du logement et de la nature, vient de vous accueillir. Je le remercie d'être avec nous pour partager nos échanges. Les conventions de partenariat entre le SRA et la DGALN et le PUCA, prévoient d'inscrire nos thèmes de réflexion en soutien des politiques publiques en faveur du développement durable. C'est le cas de notre quatrième rencontre avec les professions du cadre de vie et les services de l'Etat sur le thème:

« L'espace public au coeur du développement urbain »

Parmi les représentants **des professions du cadre de vie**, je suis heureux de signaler: Pour **l'UCI**, l'espace public devient solidaire du bâti. En est la preuve, la prochaine manifestation intitulée : « Les grands paris du logement ». Celle-ci prévoit d'attribuer une distinction aux opérations classées dans la catégorie « Architecture et Urbanisme ».

Pour **l'UMF**, la production de maisons individuelles s'inscrit désormais dans une vision élargie à l'espace urbain. La composition urbaine de maisons groupées, dont nous parlera le représentant de l'UMF, donne lieu à des actions nouvelles .

Parmi **les services de l'Etat**, la présence de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (**ANRU**) nous interroge sur les espaces publics dans la programmation des opérations de rénovation urbaine engagées par les collectivités avec le soutien de l'Etat,

La participation de l'Office national des forêts (**ONF**), peut surprendre lorsqu'il s'agit d'évoquer le renouvellement urbain et l'espace public. Question de sémantique, car nul ignore la relation étroite entretenue de tous temps entre ville et nature. « La trame verte et bleue » est à ce titre emblématique. Aujourd'hui, plus que jamais, les citoyens considèrent les forêts comme des espaces publics à protéger au voisinage des villes.

Parmi les politiques publiques , la Délégation ministérielle à l'accessibilité (**DMA**) prend en compte l'espace public dans la cohérence d'un réseau. A ce titre, un des 4 piliers de la loi du 1 décembre 2009, signale :« pour la première fois une loi considère de façon intégrée le cadre bâti, les espaces publics, la voirie, les systèmes de transport et leur intermodalité. L'enjeu est bien d'éliminer tout obstacle, toute rupture dans le cheminement des personnes atteinte d'une quelconque déficience ».Chacun de nous n'est-il pas concerné?

Les maires et les élus ne sont pas oubliés, notre prochaine manifestation du **Prix national** leur est consacrée. Le 27 novembre prochain, 6 villes présenteront des réalisations illustrant le thème.

Des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants se mobilisent également comme chaque année pour présenter des projets imaginatifs au **Concours international** .

Considérons alors, l'espace public comme une entité faisant l'objet d'une vision élargie à l'échelle d'un territoire, et comme a pu l'exprimer Bernard Huet, Grand prix de l'urbanisme et de l'art urbain en 1993, « l'art urbain permet d' **inverser les priorités** et de faire en sorte que la forme de l'espace public induise un certain nombre de règlements et de règles architecturales applicables aux édifices qui forment l'enveloppe des espaces publics ».

Introduisons de la poésie dans **le projet de renouvellement urbain** en transgressant, en toute connaissance, les lois, les normes, les labels, ainsi que les limites territoriales ou réglementaires qui fragmentent l'espace. Le réseau des « circulations douces » et des espaces publics offrira alors aux habitants **une alternative à l'usage abusif de la voiture**. A ce propos, qu'en est-il de l'occupation de l'espace public par les voitures dans le renouvellement urbain?

Evitons d'enfermer cette notion dans une quelconque procédure .

Recherchons une vocation aux espaces publics dans les documents d'urbanisme (PLU, ZAC); par exemple, joindre le centre-ville à la forêt, aux berges de rivières, aux équipements publics, ou encore, mettre en lumière une ville. Il s'agit de renouveler l'image de la ville, la perception d'un territoire, valorisant ce bien commun qu'est l'espace public .

Par ailleurs, l'importance croissante de **l'expression des habitants dans la gouvernance** et l'usage accru des technologies de l'information conduisent les habitants, à signaler aux élus les dysfonctionnements observés dans l'espace public, afin d'y porter remède. Ce qui devrait nous conduire à **plus de démocratie locale**.

Sur le thème de ce soir, Robert Auzelle a écrit « J'ai insisté sur l'importance du vide dans l'art urbain...indépendamment des pleins qui le déterminent, **on peut apprécier le vide en soi** ».

Concernant les élus il a ajouté « Vous avez plus de responsabilités que nous, mais cela ne réduit en rien les **notres** ». Oui, les professions du cadre de vie par leur savoir et leur savoir-faire représentent une autorité morale et technique. En conséquence, espérons qu'elles s'exprimeront d'une même voix auprès du Politique et des services de l'Etat sur les modalités d'une prise en compte de l'espace public, dans les études, les cahiers des charges, les chartes et les réalisations de renouvellement urbain . C'est un des enjeux de cette soirée.

Ce soir, je vous propose de nous interroger sur:

- 1/ le réseau de « **circulations douces** »
- 2/ la **fragmentation de l'espace**
- 3/ les habitants dans la **gouvernance locale**

Ce soir, **Antoine Loubière** rédacteur en chef de la revue Urbanisme, questionnera les intervenants des 2 tables rondes, et organisera le débat entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat.

Vous pourrez aussi vous exprimer.

Je vous souhaite à tous un débat fructueux sous la conduite de Antoine Loubière .

RMA revu 2015

Séminaire Robert Auzelle - Rencontre du 1^{er} octobre 2014.

« L'espace public au cœur du renouvellement urbain »

Questions posées par Antoine Loubière

La première table ronde pourrait donc être plutôt centrée sur "l'espace public", sa définition, son rôle dans le renouvellement urbain.

Dans les questions qui se posent sur l'espace public actuellement, j'en vois une, pointée récemment par Roland Castro, qui trouve que dans certains nouveaux quartiers urbains, les espaces publics sont trop "larges", trop "vastés" et ne contribuent pas à créer un sentiment d'urbanité.

Il y a une autre interrogation qui touche à la "privatisation de l'espace public" au fait que des espaces privés comme les "centres commerciaux" jouent un rôle d'espace public, au sens de lieux de rencontres. Comment promouvoir de vrais espaces publics accessibles à tous ?

Et comment les mettre en réseau, au niveau communal mais aussi intercommunal ?

La seconde table ronde pourrait plutôt être centrée sur "le renouvellement urbain" et sa définition dans la mesure où un "Nouveau programme national de renouvellement urbain" / NPNRU va être adopté prochainement par les pouvoirs publics et mis en œuvre par l'ANRU.

Ce sera la définition restreinte du renouvellement urbain par rapport à une définition plus extensive qui recouvre tous les espaces urbains existants qui se transforment pour devenir des morceaux de ville.

La question est celle de la nature de la transformation nécessaire pour faire des vrais morceaux de ville, notamment avec de vrais espaces publics.

Comment refaire de la ville, créer de l'urbanité là où règne parfois l'indifférenciation ? Cela concerne à la fois les quartiers difficiles et des espaces du périurbain des grandes agglomérations.

Dans les villes petites et moyennes, les espaces concernés sont souvent des centres-villes en déprise commerciale et des faubourgs. Nous pourrions nous interroger sur la manière de revitaliser ces centres et faubourgs, d'attirer de nouvelles populations, notamment par un travail sur l'espace public.